

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

ARGENT

Banques coopératives : le pouvoir à portée des sociétaires

Les BPCE, Crédit agricole ou Crédit mutuel sont nés de la volonté de citoyens de mutualiser leurs moyens financiers pour assurer le développement de l'économie. Devenus mastodontes, ces établissements sont en panne de démocratie.

Quatre mille cinq cents milliards d'euros. Les Français ne manquent pas de patrimoine. Mille huit cents milliards d'euros ont ainsi été déposés l'an dernier dans les banques de l'Hexagone. Reste à savoir que faire de cette richesse. Depuis le XIX^e siècle, l'économie sociale a développé sa réponse singulière, selon le principe que l'argent n'a qu'une valeur : celle de donner les moyens d'autonomisation et d'émancipation aux classes populaires et paysannes. L'idée a fait son chemin, sous forme de sociétés d'entraide mutualiste devenues au fil des années et des réglementations les banques coopératives que nous connaissons : Crédit agricole, Banque populaire-Caisse d'épargne (BPCE), Crédit mutuel et Crédit coopératif. Autant d'outils qui devraient être à la disposition des citoyens pour s'approprier l'économie. Mais, faute d'engagement de ces derniers, ces banques perdent de vue ce pour quoi elles ont été créées.

La route semble pourtant toute tracée pour celui ou celle qui souhaite contrôler l'usage de son argent. Direction les banques mutualistes. Devenus coopératives depuis les années 1980, ces établissements ont dans leur ADN le principe de gouvernance démocratique qui veut qu'un sociétaire détenteur d'une part sociale pèse une voix, quel que soit le nombre de ses parts. Ce modèle suscite un engouement. Vingt-deux millions de nos concitoyens sont sociétaires. Soit six millions de plus qu'en 2002. À partir de ce mois de mars, ce tiers de la population française est invité aux assemblées régionales ou générales de leurs banques, afin d'acter les comptes et discuter des choix soumis par le conseil d'administration, qui à son tour donnera mandat à la direction pour les appliquer. Pour un contrôle citoyen des circuits financiers, on ne fait donc pas mieux.

« Les assemblées générales se déroulent dans une opacité totale »

Seulement, dans les faits, les carences démocratiques renforcent le poids pris par la technocratie de direction sur les pro-



4 000 MILLIARDS D'EUROS, C'EST LE MONTANT DES ACTIFS GÉRÉS PAR LES BANQUES COOPÉRATIVES CRÉDIT AGRICOLE, BPCE ET CRÉDIT MUTUEL.

Vingt-deux millions de Français sont sociétaires d'une banque coopérative. À partir de ce mois de mars, ils sont invités à voter les comptes lors des assemblées régionales ou générales. Marta Nascimento/REA

cessus de décision. La première carence est le faible intérêt des sociétaires pour leur rôle. Un rapport de recherche de 2014, commandé par la chambre régionale de l'ESS des Pays de la Loire, conduit sous la direction des universitaires Pascal Glémain et Gilles Caire, le met bien en lumière. Concernant le Crédit agricole, 70 % de ses sociétaires le sont devenus à l'initiative de leur conseiller d'agence, la détention de parts sociales conditionnant l'obtention d'un prêt. 67 % déclarent même qu'être clients d'une banque coopérative ne change rien pour eux. Seuls 29 % s'affirment sociétaires actifs, qui, eux, se déplacent pour élire les administrateurs des caisses locales, deuxième niveau de représentation citoyenne. Or, ces administrateurs « proviennent de milieux socioprofessionnels très typés », note l'étude. Cet entre-soi se traduit par le fait que six présidents de caisse sur dix étaient agriculteurs au moment de l'étude. Même entre-soi chez les Banques

populaires, la moitié des administrateurs étant chefs d'entreprise. Au Crédit mutuel, la catégorie des salariés, qui représente une majorité des clients, est quasiment absente de la vie des caisses.

Toutes ces banques clament pourtant leur attachement à leurs sociétaires. « Neuf millions de sociétaires au Crédit agricole. Et vous ? » « Le Crédit mutuel appartient à ses 7,7 millions de clients sociétaires. » Mais cet amour manque de preuve. « J'ai participé à quelques AG de la BPCE, raconte Valérie Lefebvre Hausmann, secrétaire générale de la Fédération CGT banques et assurances. On peut y prendre la parole, mais de manière très courte. Et, de toute façon, les intervenants ne sont pas écoutés puisque la structure qui coiffe le groupe est, elle, une société anonyme qui répond à ses actionnaires. » Michel Guillaud, président de France Conso Banque, association de défense des clients des banques, va plus loin. « Les AG se déroulent dans une opacité totale. Les gens ne s'y déplacent quasiment pas et les présidents

de caisse s'arrogent les pouvoirs en blanc des absents pour voter selon leur bon vouloir. »

Les banques en ligne jouent aussi de leur image de proximité

Depuis 2008, Agir pour une économie équitable (AP2E) milite pour que les sociétaires redemandent des comptes à leurs banques afin d'éviter les mêmes dérapages que ceux connus lors de la crise des subprimes de 2008. Jean-Pierre Caldier, porte-parole du collectif, envisage des amendements simples au modèle coopératif pour que ses règles de fonctionnement soient réellement appliquées. En plus de la création d'observatoires de la gouvernance, les établissements devraient délivrer à tous les sociétaires des informations obligatoires et complètes sur l'état des comptes et sur les politiques envisagées, avant toute assemblée. « Des modalités de campagne sont aussi à mettre en place pour permettre aux candidats administrateurs de se faire »

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

●●● **Banques coopératives : le pouvoir à portée des sociétaires connaît.** On en est loin. Au Crédit mutuel, on demande juste aux sociétaires s'ils seront présents à l'AG. C'est tout. » AP2E milite aussi pour la limitation des mandats des administrateurs et pour une parité progressive femmes-hommes. Les statistiques sont à ce sujet édifiantes, comme le démontre le rapport de recherche Glémain-Caire : 28 % de femmes dans les conseils d'administration des structures faitières du Crédit agricole et de BPCE, contre 40 % à la Société générale.

« Les AG doivent exprimer les attentes des gens. Il faut faire vivre le côté délibératif. »

JEAN-LOUIS BANCEL
PRÉSIDENT DU CRÉDIT
COOPÉRATIF

Certaines banques coopératives tentent de remédier à leurs limites démocratiques. C'est le cas du Crédit coopératif, où seuls 5 % de ses sociétaires participent aux assemblées générales. « Les AG ne doivent pas se résumer au vote des comptes. Elles doivent exprimer les attentes des gens. Il faut faire vivre le côté délibératif », souligne son président. Jean-Louis Bancel compte sur de nouvelles rencontres régionales thématiques, hors AG, pour relancer les échanges, ainsi que sur de nouveaux outils d'échanges technologiques à l'étude avec le collectif Démocratie partagée. De même, au niveau de ses instances décisionnaires, l'établissement a dû trouver le moyen de faire cohabiter les personnes morales (entreprises, coopératives...), à l'origine de la fondation de la banque, avec les particuliers à qui elle

s'est ouverte, le tout dans le cadre « une personne = une voix ». Les personnes physiques ont obtenu deux postes au conseil d'administration, ainsi qu'un droit de sélection des candidats aux autres postes.

Quant à la Nef, qui s'est créée justement pour rendre le pouvoir financier au peuple, elle s'appuie sur la vie militante de sa dizaine de groupes locaux. Soit quelques centaines de personnes qui assurent des assemblées de coordination locales et organisent en mars les quatre assemblées générales, précédées à chaque fois d'une journée d'information et de formation à la vie financière en direction des sociétaires. Un salarié est d'ailleurs dédié aux relations avec ces derniers dans chaque délégation. Et la prochaine assemblée générale, qui aura lieu en mai à Marseille, devrait accueillir deux cents sociétaires. Les absents pourront, eux, voter en ligne.

Derrière l'enjeu de réappropriation des banques par les sociétaires, c'est la question de l'utilité économique et sociale des établissements mutualistes qui est posée. Pour l'heure, ceux-ci représentent 60 % des dépôts en France et délivrent 50 % des crédits à l'économie. Mais les banques en ligne comme les nouveaux acteurs financiers (télécoms, nouvelles technologies) comptent bien jouer de leur image de proximité avec leurs clients pour leur vampiriser des sociétaires laissés de côté. ●

STÉPHANE GUÉRARD



Parmi les monnaies complémentaires: la roue (région Paca), la muse (Angers) ou l'éco (Annemasse). Philippe Turpin/Photononstop

Des monnaies locales sonnantes, de plus en plus trébuchantes

Ces titres de paiement d'intérêt général mis en place par des mouvements associatifs connaissent un regain d'activité depuis leur reconnaissance par la loi ESS de 2014.

C'est une carte de paiement hautement symbolique. L'eusko, monnaie locale complémentaire du Pays basque, s'apprête à ajouter à ses billets déjà en circulation un moyen de paiement numérique à des comptes en ligne, avec possibilité de virements à distance. Pour les mouvements qui militent en faveur du développement de ces monnaies alternatives à l'euro, l'expérience vaut changement d'échelle (lire *l'Humanité* du 19 janvier dernier).

Cette ampleur nouvelle date en fait d'août 2014 et de l'adoption de la loi Hamon sur l'économie sociale et solidaire. Ce texte offre une reconnaissance juridique aux monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors qu'elles s'inscrivent dans un projet d'utilité sociale porté par des structures de l'ESS. Le vote par le Parlement a donné le top départ d'un nouvel âge d'or des expérimentations de ce dispositif financier, conçu comme un moyen de réappropriation citoyenne de l'outil économique qu'est la monnaie.

Les monnaies associatives partagent la même vocation

Une trentaine d'expériences sont en cours et autant sont en gestation, dont une d'ampleur à Paris. Toutes ces monnaies associatives partagent la même vocation : favoriser et développer les

activités économiques durables et éthiques d'un territoire grâce à cet outil d'échange commercial. Des particuliers changent leurs euros contre généralement le même montant en sol-violette (région toulousaine), galléco (Ile-et-Vilaine) ou gonette (Lyon). Le paiement avec ces billets alternatifs les incite alors à acheter leurs biens de consommation ou services auprès d'entreprises ou associations agréées par l'association support. Si cette monnaie est convertible en euros pour les professionnels, afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations fiscales et sociales, les particuliers, eux, sont soumis à un taux de change défavorable afin de les pousser à rester dans ce système monétaire alternatif.

Après quelques années d'existence des monnaies complémentaires, Jérôme Blanc, universitaire à Sciences-Po Lyon, parvient à discerner les arguments de réussite. « L'impact est d'autant plus élevé que la monnaie est employée par un grand nombre de particuliers et de prestataires », note-t-il. Ces derniers doivent être sélectionnés selon des critères éthiques et durables stricts. De la même manière, le déploiement de cette monnaie doit aller de pair avec de l'éducation populaire sur les questions monétaires appliquées au champ de la citoyenneté. Enfin, l'association support a intérêt à nouer un partenariat efficace avec la collectivité locale du territoire sur lequel prend place la monnaie. Pour ces associations, « l'accès à du travail salarié apte à éviter de dépasser l'épuisement des bénévoles est aussi une condition de réussite ». ●

S. G.

Finance solidaire et finance participative: bien faire le tri

Les canaux et acteurs de l'investissement et l'épargne dits solidaires sont toujours plus nombreux. Ils pesaient 8,46 milliards d'euros en 2015. Suivez le guide.

Apriori, ces deux mots ne vont pas ensemble. Finance et solidaire se trouvent pourtant de plus en plus accolés sur des produits d'épargne, d'investissement ou de financement participatif (crowdfunding), portés par toujours plus d'acteurs, de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou pas. Frédéric Tiberghien, le président de Finansol, se charge de trier le bon grain de l'ivraie grâce au label éponyme : « La finance solidaire accompagne les mutations de notre économie en rendant le pouvoir aux citoyens épargnants pour qu'ils recouvrent la maîtrise de leur consommation, de leur travail, des politiques menées en leur nom. Il faut accompagner cette économie de demain en donnant les moyens aux entreprises d'y contribuer. »

L'argent étant le nerf de cette bataille pour une économie durable et inclusive, les banques coopératives et mutuelles d'assurances ont été les premières à proposer des produits d'épargne de partage (livret, Sicav ou assurance-vie) permettant aux particuliers de flécher tout ou partie

de leurs intérêts vers des associations de leur choix. Ces mêmes opérateurs ont développé l'épargne salariale solidaire : de 5 % à 10 % des sommes investies y sont dévolues au financement d'entreprises de l'ESS. Le succès étant au rendez-vous, de nouveaux venus lucratifs, comme BNP Paribas, s'y sont mis avec vigueur. Enfin, les grands acteurs de l'ESS dans le développement économique (France active, Garrigue, Caisse solidaire ou lés), le logement (Habitat et humanisme), l'écologie (Énergie partagée, Terre de liens) ou de la solidarité (Sidi, Fadev) ont créé leurs propres fonds proposant des actions non cotées, titres, obligations ou micro-prêts. Un quatrième canal s'est ouvert avec les plates-formes de crowdfunding, dont les circuits courts financiers cachent souvent de belles prises de commission. Celles qui relèvent de l'ESS, avec des critères d'utilité sociale, se comptent sur les doigts d'une main : 1001pact, Spear ou Prêtedechezmoi pour le financement de projets ; Babyloan pour le micro-crédit.

L'espoir est nul de décrocher le gros lot avec ce genre de produits financiers. « Les acteurs de l'ESS qui font appel à ces financements ont une lucrativité limitée. Ils proposent donc de faibles taux de rentabilité », prévient Frédéric Tiberghien. ●

S. G.

37
C'EST LE NOMBRE
DE MONNAIES LOCALES
EN CIRCULATION
EN FRANCE
EN CE DÉBUT 2017.

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

«La Nef a un autre rapport à l'argent, hors spéculation et lucrativité»

Dernière-née des établissements financiers coopératifs, la Nef ambitionne de devenir une « banque éthique » au service de l'économie locale et durable. Pierre-Emmanuel Valentin nous raconte les objectifs et les écueils de ce projet soutenu par près de 4 000 sociétaires.

Depuis trente ans, la Nef navigue entre son ambition de devenir une banque éthique et des réglementations très strictes. Pierre-Emmanuel Valentin nous relate cette aventure.

Quelle est l'origine de la Nef ?

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN La Nef est née en 1987 de la volonté d'un cercle de militants associatifs, venant de l'agriculture bio, du monde de l'éducation et de la culture, de créer des circulations financières plus transparentes et qui aient un vrai impact sur l'économie réelle. C'était au départ quelques dizaines de personnes qui voulaient financer des activités de proximité, en leur accordant des crédits, selon une vision coopérative, entrepreneuriale, humaniste et fraternelle. Ça peut paraître banal aujourd'hui, mais cet autre rapport à l'argent était nouveau à l'époque.

Trente ans après, où en êtes-vous ?

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN La Nef s'est créée sous forme de société financière, adossée au Crédit coopératif pour convenir aux règles de la Banque de France. Notre partenaire collectait de l'argent ensuite investi sous forme de produits d'investissements et d'épargne labellisés la Nef. Nous n'étions alors qu'un quart de banque. Il a fallu du temps pour devenir une moitié de banque. En avril 2015, une extension d'agrément nous a fait basculer en établissement de crédit spécialisé. Nous diffusons en propre notre livret d'épargne, ce qui nous confère une visibilité accrue et une proximité plus grande avec nos épargnants. À ce jour, 6 000 livrets ont été ouverts et 80 mil-

lions d'euros collectés. Nous pouvons aussi proposer des comptes à vue professionnels en faveur des TPE-PME et des organisations non lucratives. Ce devrait être effectif à la fin du printemps.

N'êtes-vous pas redondant avec le Crédit coopératif ?

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN Non, nos projets politiques sont très complémentaires. Le Crédit coopératif a été fondé pour financer des institutions de l'économie sociale. Il s'est ensuite ouvert aux particuliers. Dans notre projet, peu importe que les porteurs d'activité soient des particuliers, des associations, des coopératives. C'est l'objectif de leurs projets, leurs finalités territoriales, sociales, environnementales, qui nous intéressent. Par ailleurs, d'autres banques pourraient certes mener les mêmes financements, mais nous nous inscrivons dans la finance non spéculative, dont la finalité n'est pas la lucrativité mais son utilité. Notre rapport à l'argent est donc très différent. Il trouve un écho favorable, puisque nous comptons 3 800 sociétaires qui nous apportent 40 millions d'euros de capital, 150 millions dans les comptes à terme et 80 millions dans les livrets.



Pierre-Emmanuel Valentin
Président du directoire de la Nef

Vos comptes sont cependant en difficulté...

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN En 2015, nous avons perdu 1 million, 1,4 million en 2016 et nous ne prévoyons un retour à l'équilibre qu'en 2019. L'élargissement du périmètre de nos activités a nécessité des investissements techniques et humains en profondeur. Dans le même temps, nos revenus ont diminué du fait de la baisse des taux bancaires. Il nous faut du temps pour voir nos investissements produire leurs effets. Ils nous permettront d'aborder des projets de plus grande taille. Nos sociétaires nous font confiance en nous confiant 3 à 4 millions d'euros supplémentaires en capital. Mais il nous faut vite revenir à l'équilibre. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
STÉPHANE GUÉRARD

Le travail de fourmi des Cigales

Ces clubs de particuliers investissent quelques sous et beaucoup de compétences pour faire émerger des activités économiques au niveau local. Une œuvre silencieuse mais remarquable.

Ils ne font pas de bruit, travaillent toute l'année, partout en France et pas que là où il fait chaud. Ils œuvrent pour tout le monde et, souvent, pour pas un clou. Et pourtant, ils ont choisi de s'appeler les Cigales (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire). Depuis le début des années 1980, des particuliers que rien ne doit rassembler unissent leurs compétences et leurs épargnes pour former des Cigales. Soit des organisations citoyennes de micro-investissement au service de porteurs de projets qui n'intéressent aucun autre organisme.

D'investisseurs, ils n'ont que le nom. « Il faut être un peu idiot pour venir chez nous, sourit Laurent Cohen, membre du Cigales Rendez-vous solidaires. Un livret d'épargne est plus rentable et n'implique pas une réunion par mois ! » Ce n'est pas l'appât du gain qui pousse actuellement plus de trois mille personnes à faire vivre les quelque trois cents clubs dans l'Hexagone. Dans ce Cigales francilien, par exemple, Laurent, professeur d'université, a conjugué ses forces avec une employée de banque, deux retraités, un travailleur social, une greffière, une costumière, deux employés de bureau et un comptable. Chacun verse une dizaine d'euros par mois, durant cinq ans. Ces sous sont investis à des taux plus bas que les pâquerettes. Les cinq années suivantes servent au suivi des projets, jusqu'à la dissolution du portefeuille, au prorata des apports des membres.

Les « success stories » des Cigales franciliens sont singulières

« C'est l'envie d'aider les gens à s'en sortir qui nous réunit, reprend Laurent Cohen. Les porteurs de projet qui frappent à notre porte sont souvent des gens sans emploi depuis longtemps. » Dès lors que le club décide de soutenir une activité, deux de ses membres s'engagent à fond. Faisabilité, étude de marché, structuration juridique et économique... Tout y passe. Ensuite, les Cigales se groupent pour déclencher leur investissement : 1 500 euros maximum. Mais leur label est un sésame auprès d'autres investisseurs.

Les « success stories » des Cigales franciliens sont singulières. On trouve une conteuse pour enfants dont l'envie de donner le goût de la lecture s'est transformée en emploi ; un projet de boutique bio devenu un Bio-coop ; le développement d'une coopérative de réparation de vélos et atelier d'insertion. Le succès n'est jamais sonnant et trébuchant. « On a aidé deux personnes à créer leur restaurant tout fait maison, raconte Laurent Cohen. On savait l'activité fragile. Mais ça leur permettait de se former et de trouver un emploi ailleurs. » Le Cigales a perdu sa mise, mais il est enchanté. ●

S. G.



En plus de ses assemblées générales, la Nef s'appuie sur son réseau de militants pour créer du lien avec ses sociétaires.

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

Quel rôle peut jouer la finance solidaire au niveau international ?

Des alliances financières qui relient les populations

L'actualité récente et proche de nous dans la Méditerranée, avec l'afflux des réfugiés venus du Moyen-Orient et d'Afrique de l'Ouest et centrale, pour des raisons de sécurité politique pour les uns, économique pour les autres, a confirmé combien l'approche de l'investissement solidaire est pertinente et permet de proposer aux populations rendues vulnérables par ces environnements complexes une perspective et un espoir de vie par la création de leurs propres activités économiques chez elles ou à proximité de chez elles grâce à l'action des organisations locales.

C'est cette réalité que traitent tous ces acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont engagés dans ces régions, mais ne sont pas tellement connus. Qu'il s'agisse du financement rural par les systèmes mutualistes d'épargne et de crédit, de l'appui aux petits producteurs organisés ou de la finance communautaire qui offrent des services dans les zones non desservies et « où personne ne va ».

Ces présences sont possibles par l'investissement solidaire, c'est-à-dire l'engagement, y compris en participation minoritaire au capital, des organisations locales, à leur demande, avec un partage de la vision et des risques avant résultats à travers l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie ou le pourtour méditerranéen, si proche de nous et dont on connaît pourtant si peu les acteurs tant nous sommes polarisés sur l'actualité politique. Pourtant, les choses sont en marche et nous avons affaire, en 2017, à des responsables qui savent très bien ce

qu'ils veulent devenir : qu'il s'agisse d'organisations de producteurs, ruraux ou périurbains, de fédérations d'artisans, de banques sociales locales créées par les populations locales, d'institutions de financement solidaire et de proximité. L'économie sociale est vivante dans les pays en développement et l'investissement solidaire permet de globaliser la solidarité. L'économie sociale et solidaire se révèle le creuset et la base du développement de très nombreux pays, notamment ceux qui ne parviennent pas à tirer un profit équitable de leurs propres ressources naturelles. Il ne s'agit plus de raisonner « Nord riche » et « Sud pauvre », ce dernier ayant besoin du premier pour s'en sortir... Aujourd'hui, les enjeux d'inclusion socio-économiques sont planétaires par les effets cumulés du capitalisme sauvage qui prévaut désormais partout, y compris en Chine. Mais on observe aussi l'émergence d'acteurs qui sont engagés partout pour plus de justice économique et agissent à la fois sur les conditions cadres par un plaidoyer bien ciblé et les leviers locaux d'inclusion : les deux sont liés.

Cette action concertée a des effets très mesurables dans la durée : l'accompagnement et la présence auprès de ces acteurs engagés ont permis de créer des institutions locales aujourd'hui parfaitement souveraines, qui décident de leurs orientations



Dominique Lesaffre
Directeur général de la Sidi, partenaire de CCFD-Terre Solidaire

et de leurs stratégies et mobilisent leurs moyens à la fois localement par la mobilisation de l'épargne mais aussi, non plus en réponse à des systèmes d'aide qui contrôlent les organisations et les consciences, mais par des alliances financières qui relient les populations entre elles sans dévoiement d'objet puisqu'il s'agit d'investir dans l'économie réelle, sociale et solidaire. Les exemples à rencontrer sont légion pour qui souhaite bien les connaître, y compris dans les zones qualifiables de fragiles ou de vulnérables à divers titres, comme Haïti, la Palestine, l'Afrique des Grands Lacs, qui subissent à des titres divers les effets d'un système économique et financier global qui spolie.

L'investissement solidaire génère de la dignité car il remet la personne humaine au cœur de son action pour son environnement familial, villageois, régional et parfois aussi national car il s'agit d'appuyer (financièrement ou techniquement) les dynamiques que les populations organisées mettent en œuvre par elles-mêmes et qui, par l'action continue, génèrent les résultats économiques et les marges financières sur lesquels les acteurs locaux décident par eux-mêmes de l'objet. Cette approche me semble être parmi les plus respectueuses du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il nous incombe à tous de travailler et de répondre concrètement à l'éventail des défis que l'investissement solidaire permet dans un monde aujourd'hui globalisé en quête de repères et de nouveaux liens. ●

1 MILLION
C'EST LE NOMBRE D'ÉPARGNANTS SOLIDAIRES, FIN 2015, SELON FINANSOL.

Quelle place pour les salariés dans les banques mutualistes ?

Entre augmentation des objectifs et manque d'effectif chronique

Depuis plusieurs années, les conditions de travail dans les banques mutualistes se sont détériorées. Les salarié-e-s subissent l'augmentation des objectifs, dans le contexte général d'un manque d'effectif chronique. Quant au dialogue social, les sujets de négociation imposés par la loi sont traités par les employeurs comme une obligation, une contrainte et non comme un outil au service de l'amélioration des conditions de travail et de vie des salarié-e-s.

Trop souvent, les accords, y compris de branche, se contentent de reproduire les articles du Code du travail ou ne sont que des déclarations de bonnes intentions sans droits réels associés, avec principalement des verbes au conditionnel et peu ou pas d'objectifs à atteindre. Leur signature permet pourtant aux employeurs de donner le change et d'obtenir à bon compte des « labels » comme ceux consacrés aux « accords relatifs au travail des personnes en situation de handicap » ou « égalité professionnelle ». Et pourtant, le taux d'emploi des travailleurs handicapés reste insuffisant. Quant à l'égalité salariale femmes-hommes, avec un peu de chance, nous nous en rapprocherons... un jour... ou plutôt l'autre.



Valérie Lefebvre Haussmann
Secrétaire générale de la Fédération CGT des banques et assurances (FSPBA)

En ce qui concerne les rémunérations depuis 2008, les augmentations générales sont de plus en plus rares, pour ne pas dire inexistantes, même s'il y a encore des mesures collectives. Nos employeurs nous expliquent en effet que « c'est la crise ». Pourtant, les résultats des banques mutualistes sont au rendez-vous et elles profitent de sommes importantes d'argent public (Cice, exonérations fiscales...).

Plus récemment, les questions du numérique et de la banque à distance inquiètent les salarié-e-s et modifient d'ores et déjà profondément leurs conditions de travail. Avec les fermetures d'agences et les regroupements de services, les effectifs déjà insuffisants dans de nombreuses entreprises devront encore diminuer. Cette baisse des effectifs interroge les collègues sur la qualité du service rendu à la clientèle.

Notre Fédération CGT banques et assurances porte des revendications fortes de réduction du temps de travail pour mieux le faire et le partager. La FSPBA CGT met en avant les résultats de nos entreprises et les aides de l'État au regard de la reconnaissance de ce travail fourni par toutes et tous. Il n'y a pas de fatalité. L'union faisant la force, nous voulons voir et avec les salarié-e-s construire un avenir meilleur. ●

Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

L'économie sociale et solidaire peut-elle changer d'échelle ?

Quels nouveaux projets d'avenir pour les associations, coopératives, fondations et mutuelles, trois ans après l'adoption de la loi ESS et alors que le poids du secteur plafonne à 10% du PIB ?

Notre décryptage des programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Les attentes des principaux acteurs.

MARDI 4 AVRIL